

Étaient Présents:

GAST Jean Claude, MATHIEU Bernard, BIHLET Claude, DURAND Marie France, VASELI Max, ROBERT Daniel, MICHEL Marc, TEMPLIER Jean pierre, BOIVIN Jean Pierre, ARNAUD Guy, REYNAUD Pierre Yves, AUBIN Patrick, JOUVE Jean Paul, BARBET Martine

ABSENTS EXCUSÉS: MORHET RICHAUD PATRICIA, CHAUTANT MAURICE; REYNAUD CHRISTIAN; LOISELEUX GILLES; BLANCHARD JEAN MARIE, BOUVIER STÉPHANIE.

ORDRE DU JOUR:

1. Préambule
2. Validation du compte rendu du précédent comité syndical
3. Compléments pour les stations de mesure de débits
4. Compte administratif 2011
5. Affectation des résultats
6. Demande de prêt
7. Convention URCPIE
8. Orientation budgétaire pour 2012

1 PRÉAMBULE

Jean Claude GAST fait part aux élus des remarques qui ont été faites lors de la réunion entre l'équipe du SMIGIBA et les techniciennes ou directrices des communautés de communes. Selon elles, les élus ne font pas remonter les informations liées aux actions du SMIGIBA. Elles souhaiteraient que les membres du SMIGIBA interviennent lors des réunions de bureau ou conseil communautaire afin de faire un bilan des actions réalisées et à venir sur leur territoire.

Selon elles, les élus ont un problème de positionnement quant aux compétences des communes et celles des communautés de communes.

Jean Pierre BOIVIN fait remarquer que lors des réunions (toutes réunions confondues) par rapport aux nombres d'invitations envoyées, peu y participent.

Bernard MATHIEU répond que les personnes ne font pas non plus l'effort d'aller chercher les informations.

Max VASELI s'étonne et informe que pour sa communauté de commune chaque compte rendu de comité syndical est commenté en réunion de bureau.

Max VASELI rétorque «on demande quand on a besoin».

Jean Claude GAST signale que les présidents des communautés de communes étaient invités au comité de rivière mais ils ne sont pas venus.

Carolyne VASSAS demande à l'assemblée si les informations qui leur sont transmises sont comprises par les élus afin de pouvoir justement les faire remonter.

Martine BARBET remarque que quand les exposés ne sont pas compris, des explications et éclaircissements sont toujours demandés. .

Max VASELI rétorque que depuis le temps les élus comprennent.

Bernard MATHIEU précise qu'il faudrait être plus clairs sur les thèmes nouveaux.

Jean Pierre BOIVIN déclare que les reports des compte rendu de comité syndical auprès des communautés de communes ne peuvent pas se faire en 5 minutes.

Bernard MATHIEU indique que pour la création du poste de technicien de rivière, le SMIGIBA est intervenu auprès des

communautés de communes.

Jean Paul JOUVE fait remarquer que dans sa communauté de commune la moitié des élus représentent le SMAVD et l'autre moitié le SMIGIBA et que les informations ne sont pas échangées entre chaque partie.

Marc MICHEL avertit qu'il sera vigilant lors des votes pour les financements communautaires.

2 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical du 22 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

3 FINANCEMENT DES POSTES DE CHARGÉS DE MISSION

Joëlle NOGUER signale que le Feder interviendra pour le financement des postes des deux chargés de mission à 50% sur les salaires chargés et le plan de financement voté en novembre 2011 a donc changé. L'agence de l'eau interviendra également, le Conseil Général des Hautes Alpes ainsi que la Conseil Régional Rhône Alpes ne seront plus sollicités sur la période Mai 2012 à juin 2015. Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Salaires chargés et frais de fonctionnement				
RECETTES 2012/2015	Poste contrat Buèch	Poste gestion Physique	TOTAL	Pourcentage
Agence de l'Eau RM&C	97 500 €	97 500 €	195 000 €	49,31%
Union Européenne	75 200 €	75 700 €	150 900 €	38,16%
Autofinancement SMIGIBA	25 310 €	24 250 €	49 560 €	12,53%
TOTAL	198 010 €	197 450 €	395 460 €	100,00%

Le nouveau plan de financement est voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

4 COMPLÉMENTS POUR LES STATIONS DE MESURE DE DÉBITS

Carolynne VASSAS explique que la plaque de protection du radar de Laragne a été installée le 27 janvier 2012 mais elle est un peu courte. D'après OTT les deux radars sont espacés de 1 m, or l'espace réel est de 1,5 m. La réalisation de la plaque était basée sur les indications d'OTT d'où les dimensions un peu justes. L'installation a été réalisée par une entreprise de travaux acrobatiques pour éviter la location d'une nacelle qui aurait été plus coûteuse.

Suite à une réunion avec la région PACA et l'Agence de l'Eau RMC, le financement des compléments d'investissement pour les stations de mesures des débits ont été revus. Le détail de ces compléments est le suivant :

- Maintenance des stations (marché OTT) : 2 000 €HT
- Grille de protection pour le radar de Laragne : 2 000 €HT
- Courantomètre : 5 500 €HT

La maintenance et la grille de protection pour le radar de Laragne étaient projetées dans la dernière délibération du 22/11/2012 et financées à 50% par l'Agence de l'Eau. Le courantomètre était à l'origine financé à 50% par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la création du poste de technicien de rivière, or la région PACA peut intervenir à 30% pour l'achat de ce courantomètre et pour la grille de protection du radar de Laragne.

Un courantomètre est un appareil destiné à mesurer les vitesses de l'écoulement pour le calcul des débits. Cet appareil est nécessaire pour réaliser calage de ces stations automatiques et élaborer la courbe de tarage (courbe reliant la hauteur d'eau lues sur les échelles à un débit). Il sera également utilisé pour toute mesure de débit (à l'étiage, dans les adoux...). En accord avec les élus de l'exécutif, cet appareil a été acquis.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité le plan de financement de cette opération.

5 COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Pour le vote du compte administratif 2011, une situation budgétaire en fin d'exercice 2011 et une balance ont été envoyées avec la convocation au comité syndical..

Cindy CHAIX commente chapitre par chapitre ce qui été prévu au budget et ce qui a été réellement fait en section d'investissement et en section de fonctionnement. Les résultat montre un excédent de 154 640,61 € en investissement et déficit de 50 227,76 € en fonctionnement

Jean Pierre TEMPLIER fait remarquer que l'année dernière aussi, on avait un déficit en fonctionnement.

Joëlle NOGUER explique que cela est dû au fait que l'on encaisse les subventions après acquittement des factures dans un délai plus ou moins long (parois plus de 6 mois).

Jean Pierre BOIVIN précise que ça a toujours été comme ça.

Le compte administratif est signé par les élus du SMIGIBA et approuvé à l'unanimité.

6 AFFECTATION DES RÉSULTATS

La clôture du compte administratif de l'exercice 2011 s'établit comme suit :

- Investissement : excédent de 154 640,61 euros
- Fonctionnement : déficit de 50 228,76 euros

L'affectation de ces résultats au budget primitif 2012 est approuvée à l'unanimité.

7 DEMANDE DE PRÊT

Le prêt contracté en janvier 2010 a été récemment remboursé dans sa totalité, soit 125 000 euros, par la ligne de trésorerie. Afin de rembourser cette ligne de trésorerie et de faire face à l'acquittement des factures en cours et à venir, il est nécessaire de contracter un nouveau prêt d'un montant similaire. Un certain nombre de banques ont été contactés pour connaître leur offre de prêt. Celles-ci sont présentées au comité syndical Par Cindy CHAIX.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la demande de prêt de 125 000 € sur deux ans à un taux de 3,93% trimestriel auprès de la Caisse d'Epargne.

8 CONVENTION URCPPIE

L'Union Régional des Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement (URCPPIE) a lancé un appel à projet auprès des professionnels de la gestion des milieux aquatiques de la Région Rhône Alpes, pour les accompagner sur des dispositifs de concertation et de démarche participative sur un projet bien ciblé. Le SMIGIBA, avec l'accord le président, s'est porté candidat pour participer à ce dispositif intitulé EAUSONS AGIR pour le projet d'éradication de la Renouée du Japon sur la commune de Lus-la-Croix-Haute (seul projet actuel sur la région Rhône Alpes).

Cet accompagnement permettra d'acquérir des outils et de la méthodologie pour animer le projet dans un esprit de co-construction avec les élus mais également les habitants. Cette démarche pourra être reproductible sur n'importe quel autre projet que le SMIGIBA mettra en œuvre. Ce dispositif est entièrement gratuit et se compose de 4 journées de co-formation et 4 demi-journées de rencontre individuelle avec les professionnels de l'URCPPIE.

Un centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) est une association labellisée qui agit dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable :

- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement,
- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Claude BILHET demande où se fait la formation.

Joëlle NOGUER lui répond qu'elle est allée à Beaumont les Valence.

Jean Claude GAST fait remarquer que c'est intéressant d'avoir un organisme extérieur et que ça ne coute rien.

Joëlle NOGUER explique que le but est de former le SMIGIBA pour le décliner ce type de démarche à d'autres projets.

Marie France DURAND veut savoir qui va aller à la formation et ce qui va se passer après.

Joëlle NOGUER informe que c'est elle qui fera la formation et ensuite elle rencontrera les élus.

Marie France DURAND lui demande si quand elle rencontrera les élus elle sera assistée par l'URCPPIE.

Joëlle NOGUER acquiesce.

Les élus valident la signature d'une convention avec l'URCPIE pour la mise en œuvre de ce dispositif.

9 ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2012

Des diapositives sont présentées pour discuter des actions que le SMGIBA engagera durant l'année 2012. Ce débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'une délibération.

Jean Pierre BOIVIN veut savoir, concernant l'action de lutte contre la renouée du Japon à Veynes, où en est la signature de la convention entre la commune de Veynes et l'ASA du canal du Moulin.

Patrick AUBIN lui répond que la convention n'est toujours pas signée avec l'ASA.

Carolyne VASSAS propose de faire une présentation complète du plan de gestion des alluvions au prochain comité syndical.

Pour l'action B2.12, Cyril RUHL explique que la protection de la digue de la Bourianne à Saint Julien se compose de caissons végétalisés. Jean Claude GAST précise que la commune est maître d'ouvrage ; les travaux sont pris en charge financièrement par le conseil général et la région à 50%, la commune autofinancera à 50%.

Martine BARBET fait remarquer qu'il serait intéressant de le montrer aux élus.

Marc MICHEL salue le travail de Carolyne sur la commune de Lagrand.

Jean Claude GAST informe que suite à la réunion concernant l'anse d'érosion à Ribiers, une solution d'urgence est prévue pour fin février. Albert MOULLET, en tant que représentant du Conseil Général, a précisé que pour une solution d'urgence le conseil Général pourrait intervenir;

Guy ARNAUD rétorque qu'il lui rappellera

Les discussions étant terminées, la séance a été levée à 19h30.